

Associations sportives civiles demande de subvention «demande de tee-shirts»

2020

A retourner deux mois avant la date de la manifestation

Afin de soutenir les manifestations d'intérêt **départemental et/ou régional uniquement mais non éligibles financièrement**, le Conseil départemental du Val d'Oise peut aider votre association à titre exceptionnel, (une seule fois par an au maximum), dans la limite des possibilités budgétaires et en fonction de l'intérêt de la demande.

NOM DE L'ASSOCIATION : _____
(en toutes lettres)

Adresse : _____

NOM DE LA MANIFESTATION : _____

Date : _____

Lieu : _____

Personne à contacter : _____

Téléphone : _____ courriel : _____ @ _____

Nombre prévisionnel de participants (avec catégorie d'âge) : _____

T-SHIRTS BLANCS :

Quantité demandée : _____

Tailles : S _____ M _____ L _____ XL _____ XXL _____

Flocage : oui non

Le flocage est à la charge de l'association.

Dans l'affirmative, nous joindre les éléments nécessaires (texte, logo...).

Pour tout repiquage, le Conseil départemental validera obligatoirement le flocage proposé avant impression de la quantité demandée

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Descriptif général de la manifestation
- Projet de budget (voir au dos de l'imprimé)

Projet de budget

RECETTES (produits)	DÉPENSES (charges)
Subventions publiques Etat _____ Région _____ Département _____ Structure intercommunale _____ Commune _____ Fédération _____ Ligue, district, comité _____	Participants Déplacements _____ Hébergements / repas _____
Participation et engagement Clubs _____ Individuels _____ Association organisatrice _____	Officiels (juges, arbitres) Déplacements _____ Hébergements / repas _____
Autres recettes Entrées payantes _____ Vente de programmes _____ Buvette _____ Partenariat _____	Organisation Secrétariat _____ Location de matériel _____ Achat de matériel (<i>justificatif à fournir</i>) _____ Couverture médicale _____
Autres (à préciser) _____ _____ _____	Publicité Frais de publicité _____
Déficit _____	Encadrement Frais d'encadrement _____
TOTAL _____	Installation Locations _____
	Divers (à préciser) _____ _____ _____
	TOTAL _____
Mise à disposition gracieuse d'équipements (<i>à préciser</i>) _____ _____ _____ _____	

Nom du Président :

Signature :

Date :

Associations sportives civiles
Demande de subvention
«aide à l'acquisition de matériel sportif
onéreux à vocation collective»

2020

NOM DE L'ASSOCIATION

(en toutes lettres)

ADRESSE COMPLETE :

VILLE :

Tél :

Mail :

N° de tiers (réservé à l'administration) :

Le dispositif est destiné à soutenir l'acquisition de tout matériel onéreux à vocation exclusivement sportive
OU l'acquisition d'un véhicule destiné au transport de sportifs * (*voir conditions d'éligibilité au verso de l'imprimé).

Nature du matériel : matériel sportif véhicule de transport de sportifs (9 places minimum)
(cochez la case de votre choix)

DESCRIPTIF DE L'ACHAT	MONTANT T.T.C.

PIECES GENERALES A FOURNIR POUR LA DEMANDE

(toutes les pièces précisées ci-dessous doivent être jointes à la demande - tout dossier incomplet ne sera pas traité)

- Projet (exposé de la nécessité de l'acquisition, usage prévu, bénéficiaires, etc ...).
- Descriptif détaillé du matériel envisagé (photographies, descriptifs techniques, etc ...).
- Devis (minimum 2) ou factures détaillés.
- Plan de financement détaillé (participation de la commune, du Conseil départemental, sponsors, prêt bancaire, trésorerie propre, ...).
- RIB au nom et à l'adresse du siège social de l'association

Nom du Président

Signature

Date

à retourner au Conseil départemental du Val d'Oise avant le 15 mars 2020
Mission Sport
2 avenue du Parc - CS 20201 CERGY - 95032 CERGY PONTOISE CEDEX

CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET D'OCTROI DE LA SUBVENTION DE MATERIEL SPORTIF ONEREUX A VOCATION COLLECTIVE

MATERIEL SPORTIF ONEREUX	VEHICULES DE TRANSPORT	VEHICULES DE TRANSPORT SPECIFIQUES
Matériel onéreux destiné à la pratique sportive et à un usage partagé >=3 000 €, non fongible. Le matériel sportif motorisé est exclu.	Véhicules de transport destinés aux sportifs (9 passagers minimum).	Véhicules de transport destinés aux sportifs (9 passagers minimum) et : - respectueux de l'environnement ou : - adaptés au transport de personnes atteintes d'un handicap
Matériel sportif unique ou constituant une unité (pas de lot de matériels de même type)	Véhicules aptes à transporter au minimum 9 personnes selon les règles en vigueur.	(exemples) Véhicules électriques, hybrides, véhicules aménagés pour le transport de sportifs en fauteuil roulant.
Plancher dépense : 3 000 € Plafond dépense : 21 000 €	Plancher dépense : 12 000 € Plafond dépense : 21 000 €	Plancher dépense : 12 000 € Plafond dépense : 24 000 €
Taux de l'aide départementale : 1/3	Taux de l'aide départementale : 1/3	Taux de l'aide départementale : 50 %
Plancher subvention : 1 000 € Plafond subvention : 7 000 €	Plancher subvention : 4 000 € Plafond subvention : 7 000 €	Plancher subvention : 6 000 € Plafond subvention : 12 000 €
1 demande par an avec date limite de dépôt → vote en Commission permanente au second trimestre de l'année civile.	1 demande tous les 5 ans avec date limite de dépôt → vote en Commission permanente au second trimestre de l'année civile.	1 demande tous les 5 ans avec date limite de dépôt → vote en Commission permanente au second trimestre de l'année civile.
Paiement de la subvention : Présentation factures signées Président + trésorier, références paiement, extrait compte, preuve de l'application du logo sur le matériel. Transmission de ces documents au + tard le 15 novembre de l'année du vote. Caducité de la subvention au 31 décembre de l'année du vote.	Paiement de la subvention : présentation factures signées Président + trésorier, références paiement, extrait compte, caractéristiques techniques et carte grise, preuve de l'application du logo sur le matériel. Transmission de ces documents au + tard le 15 novembre de l'année du vote. Caducité de la subvention au 31 décembre de l'année du vote	Paiement de la subvention : présentation factures signées Président + trésorier, références paiement, extrait compte, caractéristiques techniques et carte grise, preuve de l'application du logo sur le matériel. Transmission de ces documents au + tard le 15 novembre de l'année du vote. Caducité de la subvention au 31 décembre de l'année du vote.
	Conditions spécifiques : le véhicule ne peut être revendu avant 5 ans. Envoi de la carte verte chaque année au Conseil départemental	Conditions spécifiques : le véhicule ne peut être revendu avant 5 ans. Envoi de la carte verte chaque année au Conseil départemental

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :
Mission Sport - Courriel : sport@valdoise.fr
Secrétariat de la Mission Sport : 01 34 25 30 75

Associations sportives civiles demande de subvention «organisation de manifestation sportive»

2020

A retourner trois mois avant la date de la manifestation

NOM DE L'ASSOCIATION : _____
(en toutes lettres)

Adresse complète : _____

Ville : _____ Tél. : _____

n° de tiers (réservé à l'administration) : _____

NOM DE LA MANIFESTATION : _____

La manifestation doit être inscrite obligatoirement au calendrier fédéral.

Date _____ Lieu _____

Niveau de pratique des participants : international national régional

Nombre de participants attendus : _____

Nombre de spectateurs attendus : _____

Nombre de clubs participants : _____

Personne à contacter : _____

Téléphone _____ courriel _____ @ _____

Montant estimatif du budget : _____ euros

Subvention sollicitée : _____ euros

Le soutien apporté par le Conseil départemental ne peut être inférieur à 1 600 euros et ne peut, par ailleurs, pas dépasser 30% du budget prévisionnel de la manifestation.

DOCUMENTS A FOURNIR :

- ▶ Descriptif détaillé du projet pour toute manifestation
- ▶ Composition du plateau sportif et engagement des partenaires
- ▶ Résultats sportifs et financiers détaillés de la précédente édition de la manifestation
- ▶ RIB à l'adresse du siège social
- ▶ Calendrier fédéral

**Documents à retourner au Conseil départemental du Val d'Oise
Direction des Finances - Guichet unique des subventions
2 avenue du Parc - CS 20201 CERGY - 95032 CERGY PONTOISE CEDEX**

Projet de budget

RECETTES (produits)	DÉPENSES (charges)
Subventions publiques Etat _____ Région _____ Département _____ Structure intercommunale _____ Commune _____ Fédération _____ Ligue, district, comité _____	Participants Déplacements _____ Hébergements / repas _____
Participation et engagement Clubs _____ Individuels _____ Association organisatrice _____	Officiels (juges, arbitres) Déplacements _____ Hébergements / repas _____
Autres recettes Entrées payantes _____ Vente de programmes _____ Buvette _____ Partenariat _____	Organisation Secrétariat _____ Location de matériel _____ Achat de matériel (<i>justificatif à fournir</i>) _____ Couverture médicale _____
Autres (à préciser) _____ _____ _____	Publicité Frais de publicité _____
TOTAL _____	Encadrement Frais d'encadrement _____
	Installation Locations _____
	Divers (à préciser) _____ _____ _____
TOTAL _____	TOTAL _____
Mise à disposition gracieuse d'équipements (<i>à préciser</i>) _____ _____ _____ _____	

Conseil départemental du Val d'Oise

Nom du Président :

Signature :

Date :

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

Mission Sport

Tél. : 01 34 25 30 75 - Courriel : sport@valdoise.fr

**Documents à retourner au Conseil départemental du Val d'Oise
 Direction des Finances - Guichet unique des subventions
 2 avenue du Parc - CS 20201 CERGY - 95032 CERGY PONTOISE CEDEX**